

Avis de PREEMPTION AVEC REVISION DE PRIX

Article L. 143-3 et R. 143-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime,

La Safer Occitanie informe qu'elle a exercé le **DROIT DE PREEMPTION** prévu par les articles L. 143-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime sur les biens dont la référence est précisée ci-dessous :

Numéro unique pour tous les services de la Safer Occitanie
09 70 10 20 30

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Ariège
Aude
Aveyron
Gard
Gers
Haute-Garonne
Hautes-Pyrénées
Hérault
Lot
Lozère
Pyrénées-Orientales
Tarn
Tarn-et-Garonne

SERVICES RÉGIONAUX

Territoires, Aménagement
et Environnement

Propriétés Rurales

SIÈGE SOCIAL

10, chemin de la Lacade
Auzeville-Tolosane
BP 22125
31321 Castanet-Tolosan Cedex
Tél : 09 70 10 20 30
service-accueil@safer-occitanie.fr

www.safer-occitanie.com

SA AU CAPITAL DE 6 982 624 €
RCS TOULOUSE
SIREN 086 120 235
APE : 4299 Z

Département 34

Commune de GRABELS, Surface sur la commune : 8 a 42 ca

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Div	Surface	NC
BRUQUE CABAL	AD	0030			8 a 42 ca	Terres

Et au prix de 2 000,00 € TTC (DEUX MILLE EUROS)

Cette préemption a pour objectifs :

- Art. L143-2 CRPM : 5° La lutte contre la spéculation foncière
- Art. L143-2 CRPM : 2° La consolidation d'exploitations afin de permettre à celles-ci d'atteindre une dimension économique viable au regard des critères du schéma directeur régional des exploitations agricoles et l'amélioration de la répartition parcellaire des exploitations existantes, dans les conditions prévues à l'article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

et elle est motivée ainsi :

La parcelle en vente est située sur la commune de GRABELS, composante de la ceinture péri-urbaine de Montpellier, où le foncier agricole est soumis à une forte pression émanant d'acteurs non agricoles, à des fins de loisirs, entraînant la consommation d'espaces d'une manière irréversible.

De plus, la faible surface agricole de la commune est caractérisée par une proportion importante de superficies en nature de garrigue à fort potentiel environnemental.

L'intervention de la Safer Occitanie permettrait d'une part, de contribuer à l'amélioration parcellaire des exploitations locales tout en luttant contre le risque de cabanisation et le mitage et, d'autre part, de lutter contre la spéculation foncière par une contre-offre de prix fixée à 2 000 €.

D'ores et déjà, un agriculteur local souhaitant consolider et/ou restructurer son exploitation, a sollicité la Safer Occitanie.

Toutefois, la décision d'attribution définitive ne sera prise par la Safer qu'après étude des candidatures, que la publicité légale à réaliser pourrait révéler.

<p>Valant certificat d'affichage pendant une durée de 15 jours</p>	<p>Visa et Cachet de la Mairie</p>	<p>Pour la Safer Occitanie</p>  <p>SAFER OCCITANIE Domaine de Maurin CS 41013 34973 LATTES CEDEX</p>
--	---	--

AVIS DE DEPOT

DOSSIER DP Déposé le 22/08/2022	DP 34116 22 M0082	BN0064
PROJET : INSTALLATION D'UN CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE DE PUISSANCE DE 6kWC POUR UNE SURFACE DE 23m²	Shon créée : m ²	Shob :
ADRESSE	7 Rue des Terrasses	34790
DEMANDEUR	Monsieur PREYS SEBASTIEN	
REPRESENTE PAR		
AFFICHE LE		

URBANISME
AFFICHAGE EFFECTUE
 DU 23/08/2022
 AU 24/10/2022
NON OPPOSITION
 TRABELS, LE
 LE MAIRE,



AVIS DE DEPOT

DOSSIER AT Déposé le 22/08/2022	AT 34116 22 M0004	AI0199
PROJET : Création d'un salon de coiffure / barbier	Shon créée : m ²	Shob :
ADRESSE	404 rue de la Valsière	
DEMANDEUR	ARTISANES	URBANISME
REPRESENTE PAR		AFFICHAGE EFFECTUE
AFFICHE LE		DU 23/08/2022 AU 24/10/2022

**NON OPPOSITION
GRABELS, LE
LE MAIRE,**



Mairie de GRABELS

**RETRAIT DE PERMIS DE CONSTRUIRE MAISON INDIVIDUELLE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION	
Déposée le 20/04/2021	
Affichée le 04/05/2021	
Par	Madame PETILLON Karine
Demeurant à	17 rue de la Goule de Laval 34790 GRABELS
Pour	Abri de jardin en bois
Sur un terrain sis	17 Rue DE LA GOULE DE LAVAL GRABELS
Parcelle(s)	AN0017

Référence dossier :
N° PC 34116 21 M0016

URBANISME
AFFICHAGE EFFECTUE
DU 23/08/2022
AU 24/10/2022
NON OPPOSITION
GRABELS, LE
LE MAIRE,

Le Maire,

- Vu** la demande susvisée ;
- Vu** le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L421-1 et suivants et R421-1 et suivants ;
- Vu** le Plan Local d'Urbanisme approuvé ;
- Vu** le Permis de Construire Maison Individuelle n° PC 34116 21 M0016 délivré le 19/05/2021 ;
- Vu** le courrier en date du 27/07/2022 par lequel le pétitionnaire demande l'annulation du permis de construire susvisé ;



Considérant que par courrier en date du 03/08/2022 la commune atteste que les travaux n'ont pas commencé,

ARRETE :

Article 1 : Le Permis de Construire Maison Individuelle est retiré.

Article 2 : Les différentes taxes afférentes au dossier sont annulées.

16 AOUT 2022

GRABELS, le

Le Maire

**Pour le Maire par délégation
L'Adjoint délégué
Monsieur Jean-Pierre OLIVARES**



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales

Le (ou les) demandeur(s) peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de réception. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

Mairie de GRABELS

Permis de Construire

Pour tout renseignement vous pouvez vous adresser à :

Mairie de GRABELS
1 place Jean Jaurès
☎ : (04) 67 10 41 00

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE

Dossier n°: PC 34116 22 M0024

Déposé le 12/07/2022

Demandeur : Monsieur FLEURY Olivier Joël

Adresse des travaux : 37 Chemin du Mas de Matour

N° de parcelle : BL0255

URBANISME
AFFICHAGE EFFECTUE
DU 23/08/2022
AU 24/10/2022
NON OPPOSITION
GRABELS, LE
LE MAIRE,

Montpellier Méditerranée Métropole
Service Droit des Sols
☎ : 04.67.13.69.54
☎ : 04.67.13.62.06
Affaire suivie par : Monsieur YUSTE
Olivier

Destinataire :

Monsieur Olivier Joël FLEURY
142 rue du Grand Champ
34790 GRABELS



Monsieur,

Vous avez déposé en date du **12/07/22** un dossier de Permis de Construire enregistré sous les références portées dans le cadre ci-dessus.

Vous m'informez via la plateforme numérique en date du 10/08/2022 de votre souhait d'abandonner votre projet. J'ai donc l'honneur de vous confirmer que, conformément à votre demande, le Permis de Construire n° PC 34116 22 M0024 est annulé.

En conséquence, vous trouverez, en retour sous ce pli, votre dossier de demande d'autorisation.

GRABELS le 16 AOUT 2022
Le Maire

Pour le Maire par délégation
L'Adjoint délégué
Monsieur Jean-Pierre OLIVARES



AVIS DE DEPOT

DOSSIER DP Déposé le 19/08/2022	DP 34116 22 M0081	AX0285
PROJET : Véranda de 14 m ² avec en continuité Pergola.	Shon créée : 14 m ²	Shob :
ADRESSE	6 Impasse DE LA COMBETTE	
DEMANDEUR	Madame VILLALONGA Agnés	
REPRESENTE PAR		
AFFICHE LE		

URBANISME
AFFICHAGE EFFECTUE
 DU 23/08/2022
 AU 24/10/2022
 NON OPPOSITION
 GRABELS, LE
 LE MAIRE,

